



GÉNÉRATION 7^e ART
FESTIVAL NATIONAL
DES JEUNES CINÉASTES

RÈGLEMENT

FESTIVAL NATIONAL DU FILM SCOLAIRE *édition 2026.*

Du 11 au 14 Novembre 2026 à Lyon.

1 / QUI PEUT PARTICIPER ? :

Les films soumis doivent être entièrement conçus et réalisés par des mineurs âgés de moins de 18 ans au moment du tournage, avec un encadrement adulte strictement limité à un rôle de conseil technique, sans interférence dans la direction artistique principale.

Le festival est ouvert :

- **Aux écoles, collèges et lycées** de toutes les académies de France et hors de France. Les enseignants peuvent inscrire une classe entière ou un groupe d'élèves, ou un seul élève.
- **Aux structures et aux associations** telles que les MJC, centres culturels et toute autre structure travaillant avec des élèves en âge d'être scolarisés.

2 / ACCOMPAGNEMENT :

Les participants peuvent bénéficier s'ils le souhaitent d'un accompagnement, proposé par notre association, via une offre du Pass Culture pour les établissements scolaires ou un financement propre.

Toutes les écoles primaires accompagnées par notre association pourront assister à une journée de projection - restitution de leurs films dans une salle de cinéma le 8 juin 2026. (Hors cadre du festival).

Pour plus d'informations, nous contacter à etablissements@generation7art.com.

3 / THÉMATIQUE FESTIVAL 2026 :

À travers la réalisation d'un film (fiction, animation, documentaire... etc.), les participants peuvent proposer un film en lien avec la thématique de l'année **pour 2026 : "Vivre ensemble"** ou choisir de soumettre un film sur une **thématique libre**, selon leur inspiration.

Il n'y a pas de durée imposée ou éliminatoire, cependant il est conseillé de proposer un film d'une durée de 5 à 10 minutes (générique compris).

Les cinéastes ont la possibilité de présenter leurs créations des trois dernières années. Cependant un film déjà proposé l'année précédente ne peut pas de nouveau candidater au festival.

4 / RÉALISATION DE VOTRE FILM :

- Les projets peuvent être réalisés soit en classe entière soit en petit groupe ou bien de manière individuelle.
- Il n'y a pas de nombre limite de projets acceptés par l'établissement ou la structure.
- Toutes les formes sont acceptées : fiction, documentaire, film d'animation...
- Les films tournés dans une autre langue que le français sont recevables dans la mesure où ils seront sous-titrés en français.
- Les films soumis doivent être adaptés à un public jeune et familial. Ne seront pas acceptés les films contenant des scènes de violence explicite, de discrimination, de harcèlement, de

propos injurieux, de consommation de drogues ou d'alcool, de nudité, ou tout autre contenu jugé inapproprié pour des mineurs. Le comité de sélection se réserve le droit de refuser tout film dont le contenu serait contraire aux valeurs éducatives et éthiques du festival.

- Les musiques utilisées et les images intégrées à la réalisation doivent obligatoirement être citées au générique.

Important : Il est possible d'utiliser des musiques libres de droits ou non libres de droits (commercialisées). Le festival prend en charge les droits d'auteurs de l'ensemble des films de la sélection, via un forfait global avec la SACEM.

5 / AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ENFANTS MINEURS :

1. Les enseignants, chefs d'établissement ou responsables de structure sont seuls responsables des films présentés dans le cadre du festival.
2. En tant que responsable de groupe (enseignants, éducateurs, intervenants), **vous devez vous assurer que chaque élève mineur apparaissant dans un film dispose d'une autorisation individuelle de droit à l'image**, signée par son représentant légal.
3. Deux documents distincts sont disponibles sur le site du festival :
 - **Le FORMULAIRE d'autorisation individuelle de droit à l'image**, à faire remplir et signer par les parents ou représentants légaux de chaque élève concerné.
 - **L'ATTESTATION de droit à l'image du responsable**, à remplir et signer par le responsable du projet (enseignant, éducateur...), **certifiant qu'il détient l'ensemble des autorisations individuelles de droit à l'image**.
4. **L'attestation de droit à l'image du responsable est obligatoire** pour valider la candidature d'un film au festival. Celle-ci doit être envoyée par courriel à l'adresse suivante : **etablissements@generation7art.com**, idéalement au moment du dépôt de la candidature, ou dans les plus brefs délais.
Sans ce document, **le film ne pourra pas être pris en compte pour la sélection**.

Important : Si votre film est sélectionné pour le festival, vous devrez nous fournir toutes les autorisations individuelles de droit à l'image des élèves apparaissant dans le film.

6 / CANDIDATURE ET DÉPÔT DE FILM :

Procédure à suivre via notre site internet :

1 / **Pour proposer votre candidature et envoyer votre film, vous devez remplir le formulaire « [Formulaire de candidature et envoi du film](#) »**. Dans ce formulaire, vous indiquerez le lien de la version finale de votre film (lien youtube, vimeo, dailymotion...).

Le fichier du film, d'une résolution d'image de 1080p minimum doit être transmis via un lien de visionnage dans ce formulaire (avec mot de passe d'accès si besoin).

2 / Merci de joindre par mail **l'attestation de droit à l'image du responsable**. (Paragraphe ci-dessus). Vous serez informés à partir du **7 septembre 2026**, si votre film est sélectionné.

Important : Envoyer sa candidature au festival ne vaut pas une sélection.

Date limite d'envoi de votre candidature : 30 juin 2026.

7 / CALENDRIER DU FESTIVAL 2026 :

- **De septembre 2025 au 30 juin 2026** : Appel à projets – Candidature.
- **Date limite de candidature et dépôt des films : 30 juin 2026.**
- **Juin 2026** : Ouverture de la billetterie Établissements pour assister au festival.
- **7 septembre 2026** : Annonce des films sélectionnés pour le festival du 11 au 14 Novembre 2026 à Lyon.
- **Septembre 2026** : Ouverture de la billetterie grand public pour assister au festival.
- **Du 11 au 14 novembre 2026** : **Festival National du Film Scolaire à Lyon.**

8 juin 2026 (réservé aux écoles primaires) : *Journée de projection-restitution des films accompagnés par notre association. (Hors cadre du festival).*

Pour toute demande ou question, merci de nous adresser un mail à : etablissements@generation7art.com

Nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

Toute l'équipe du festival.